

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de L'Houmeau Projet de réhaussement de la digue de la Fertalière

Il sera procédé du **lundi 4 janvier 2021 au mardi 26 janvier 2021 inclus**, soit une durée de 22 jours, dans la commune de L'Houmeau :

- à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique concernant le projet de réhaussement de la digue de la fertalière sur la commune de L'Houmeau.
- à une enquête parcellaire conjointe.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Conseil Départemental de la Charente-Maritime – Pôle Aménagement & Environnement – Direction de la Mer et du Littoral – 4 avenue Victor Louis Bachelar – BP 273 – 17 305 ROCHEFORT.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Durant toute l'enquête, les dossiers seront déposés en mairie de L' Houmeau, siège de l'enquête où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de L'houmeau, siège de l'enquête : à l'attention de monsieur THIERY, commissaire enquêteur, 26 rue de la République— 17137 L HOUMEAU et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de L'houmeau dans les conditions suivantes :

- lundi 04 janvier 2021 = 9h à 12h
- mercredi 13 janvier 2021 = 14h à 17h
- vendredi 22 janvier 2021 = 14h à 17h
- mardi 26 janvier 2021 = 9h à 12h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Pour les contributeurs qui ne souhaiteraient pas se déplacer

Un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant :

https://www.registre-dematerialise.fr/2249

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera sur les demandes de déclaration d'intérêt général, d'autorisation environnementale, de déclaration d'utilité publique et de cessibilité pour ce projet.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de L'Houmeau pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.